LES INSCRIPTIONS (à partir du 4 septembre) :

- **PAR COURRIER**

à la SOMAREP – VG du KB – 3, rue de Bassano 75116 – PARIS.

ORGANISATION MANDON

VIDE GRENIER – LE KREMLIN BICETRE (94)
PLACE DE LA COMETE et AVENUE EUGENE THOMAS
SAMEDI 26 septembre 2020 de 8h à 18h

NOM……**PRÉNOM**……

ADRESSE……

CP……**Ville**……

TÉLÉPHONE …… **E-mail** ……**@**……

N° CNI (ou passeport ou titre de séjour)……**Date de délivrance**……

par……

Liste sommaire des objets à vendre……

……

MERCI D'ENTOURER LE MÉTRAGE DEMANDÉ (emplacements de 3 et 4 mètres minimum - sous réserve des disponibilités des places avec le métrage correspondant à votre demande) :

3m 4m 7m 8m 12m **Montant à régler : ……**

- **Tarif pour les riverains 2m x 0€ + …… m X 11€ TTC = ……€ (les 2 premiers mètres sont gratuits, à partir du 3ème mètre le tarif est de 11€ le mètre supplémentaire) – MINIMUM 3m (dans la limite des places disponibles),**
- **Tarif pour les non riverains 11€ le mètre.**

Liste des documents à fournir à SOMAREP – VG du KB - 3, rue de Bassano 75116 PARIS

- Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité de l'exposant
- **Justificatif de domicile datant moins de 3 mois pour les habitants de la ville du Kremlin Bicêtre**
- une enveloppe timbrée à votre nom et adresse
- **Chèque pour le paiement de votre emplacement (*à l'ordre de la SOMAREP)***
- Chèque de caution de 15€, **qui sera rendu à la fin de la brocante (à partir de 18h)** si votre emplacement est propre

Madame, Monsieur, merci de signer cette attestation

Je soussigné ……. déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal, modifié par décret n°2009-16 du 7/01/2009)

Date…… Signature……

NOUS VOUS RAPPELONS LES GESTES BARRIERES à RESPECTER :

- **le port du masque est obligatoire,**
- vous devez avoir sur votre stand du gel hydro alcoolique pour vous et vos éventuels clients,
- garder la distanciation physique d'un mètre,
- ne pas laisser toucher les objets mis à la vente.

Ne pas jeter sur la voie publique

LA VENTE D'ARTICLES NEUFS EST INTERDITE

REGLEMENT VIDE GRENIER DE LA VILLE DU KREMLIN BICETRE

Paris, le 4 septembre 2020

Mesdames et Messieurs les Exposants,

Vous réservez un emplacement pour **le vide grenier de la Ville du Kremlin-Bicêtre AVENUE EUGENE THOMAS et PLACE DE LA COMETE du samedi 26 septembre 2020.**

Les inscriptions se feront uniquement par courrier.

Nous vous rappelons que vous devez arriver **entre 6h00 et 7h30 du matin**. Après 7h30 votre place pourra être attribuée à quelqu'un d'autre sans remboursement possible.
La fin de vente est à 18h00 et vous devez avoir libéré votre emplacement à 19h00.
Votre caution de 15€ vous sera restituée après vérification de la propreté de votre emplacement (merci de vous adresser au placier, présent sur place le jour du vide grenier avant votre départ).

NOUS VOUS RAPPELONS LES GESTES BARRIERES à RESPECTER :

- **le port du masque est obligatoire,**
- vous devez avoir sur votre stand du gel hydro alcoolique pour vous et vos éventuels clients,
- garder la distanciation physique d'un mètre,
- ne pas laisser toucher les objets mis à la vente.

Votre participation à ce vide grenier vous engage à vendre **exclusivement des objets personnels et usagers. Les produits neufs,** l'alimentation ainsi que les boissons et les chaussures usagées sont interdits à la vente.
Tout manquement à cette prescription entrainera l'exclusion de la manifestation sans pouvoir prétendre à aucune indemnité.

Les emplacements réservés en préalable sont délimités par un marquage au sol.
En aucun cas, l'exposant ne devra dépasser dans les allées. En cas de dépassement, l'exposant devra immédiatement modifier son étalage en conséquence.

Les emplacements doivent être rendus propres et l'exposant devra obligatoirement évacuer ses déchets et ses invendus, faute de quoi, sa caution de 15€ sera encaissée.
L'exposant devra respecter la nature et le site, en cas de dommage, la facture lui sera envoyée directement étant entendu que chaque exposant est responsable civilement vis-à-vis des dommages causés.

Nous vous rappelons que **le déballage au sol est strictement interdit**.

Le stationnement avenue Eugène Thomas sur la voie des bus est une infraction passible d'une amende d'un montant de 135€, par conséquent veuillez prendre vos précautions pour stationner votre véhicule.
Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les exposants, nos salutations distinguées.

L'Equipe organisatrice

Ne pas jeter sur la voie publique

LA VENTE D'ARTICLES NEUFS EST INTERDITE